



Opération « 19 000 invisibles »

Auprès de 529 personnes hébergées ou mises temporairement à l'abri dans le cadre du plan hivernal

2012

Présentation de l'opération

« 19 000 invisibles »

- L'enquête « 19 000 invisibles » s'est déroulée du 16 Février au 21 Mars 2012
- 200 associations ou CCAS gestionnaires de places d'hébergement ouvertes seulement en période hivernale ont été contactés
- Le repérage de ces associations a été fait au préalable par la FNARS via l'observatoire national du 115

Présentation de l'opération

« 19 000 invisibles »

Chaque association gérant des dispositifs d'hébergement temporaire dans le cadre de la période hivernale a été invitée à mobiliser en interne ses structures, ses bénévoles et / ou travailleurs sociaux et à mener deux actions :

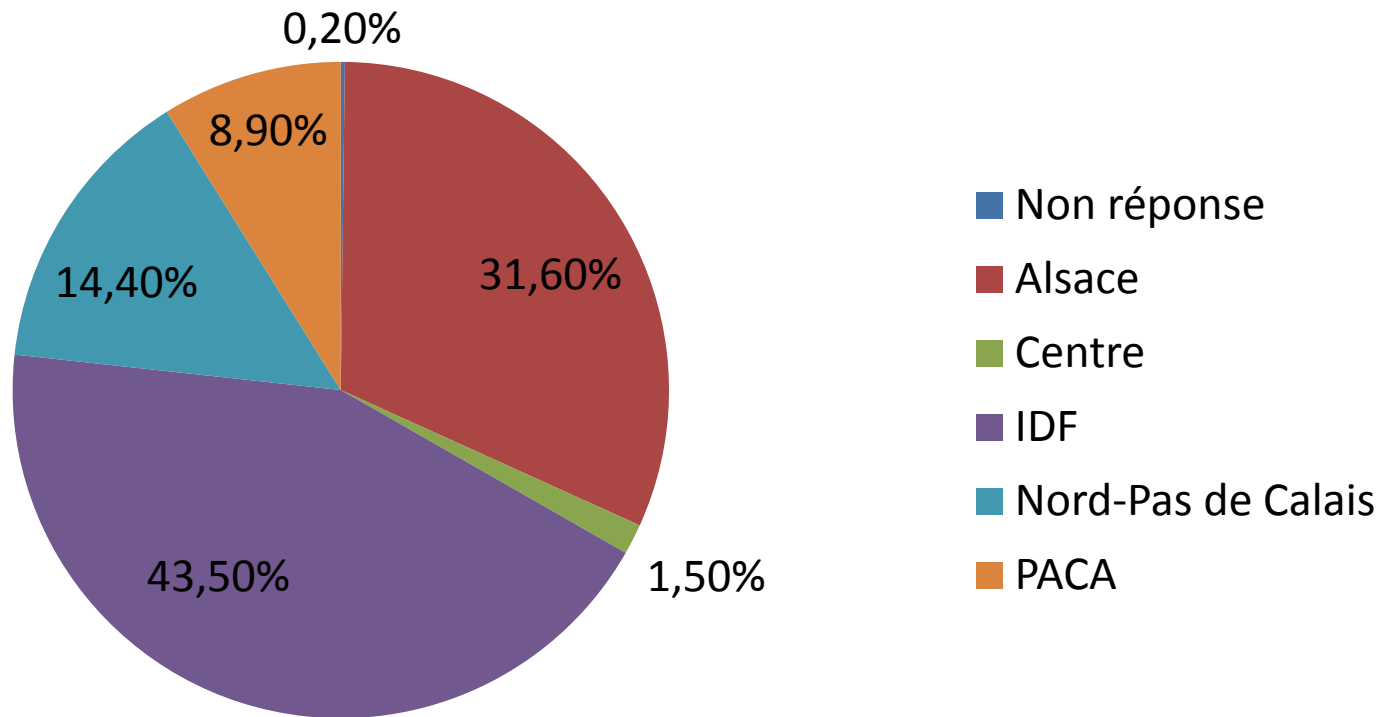
- 1/ **Faire remonter anonymement les situations des personnes à l'aide d'un questionnaire** afin de mieux connaître les besoins des personnes hébergées dans le cadre des dispositifs temporaires de la période hivernale.
- 2/ **Informer les personnes de leurs droits**, notamment le DAHO et le DALO. Si les personnes souhaitent établir un recours DAHO ou DALO, les orienter vers un point d'accès au droit repéré au préalable sur le territoire ou vers une personne compétente présente sur place.

Présentation de l'opération

« 19 000 invisibles »

- L'enquête a été menée sur la base du volontariat dans une vingtaine de villes, une dizaine de départements et **5 régions** :
 - Ile-de-France
 - Provence-Alpes Côtes d'Azur
 - Nord-Pas-de-Calais
 - Alsace
 - Centre

Répartition par régions



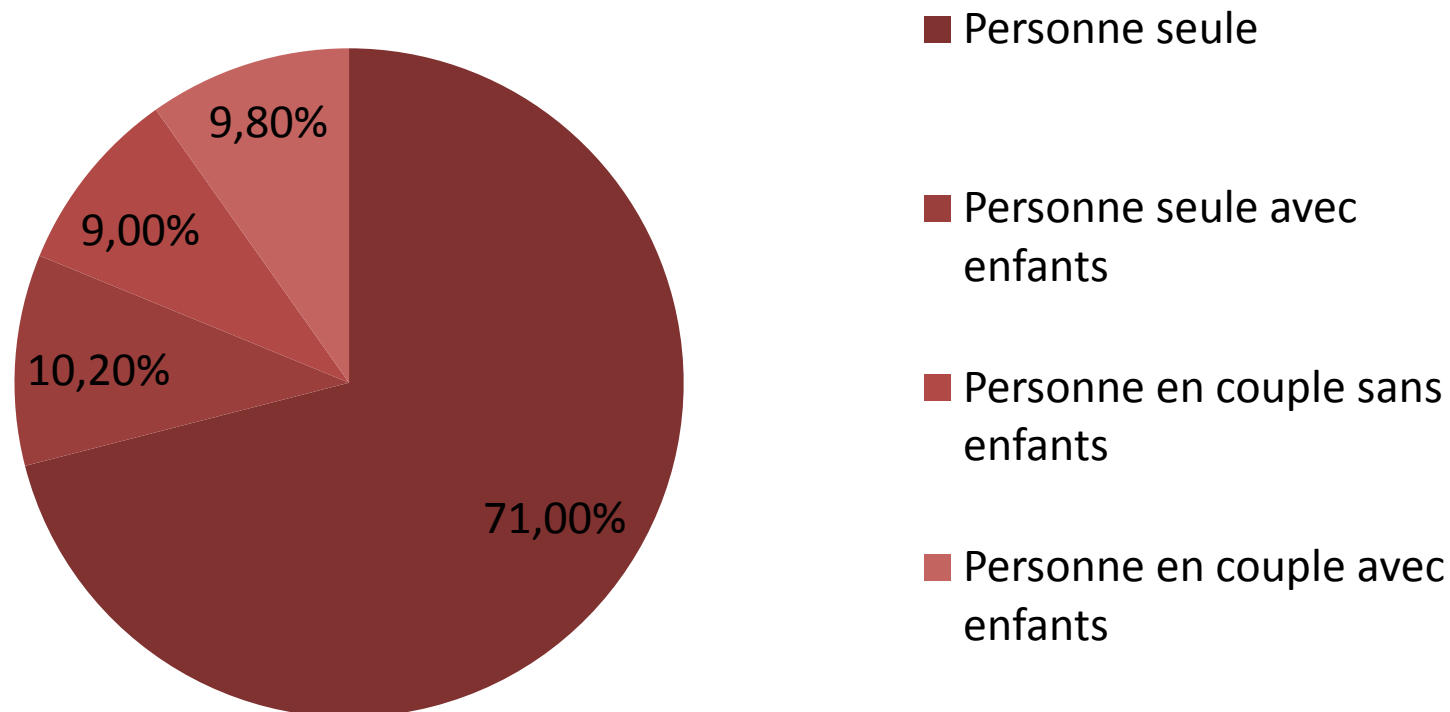
Répartition par situation familiale et sexe

- L'enquête a porté sur 529 ménages dont :
 - 71% de personnes isolées
 - 20% de familles
 - 9 % de couples sans enfants

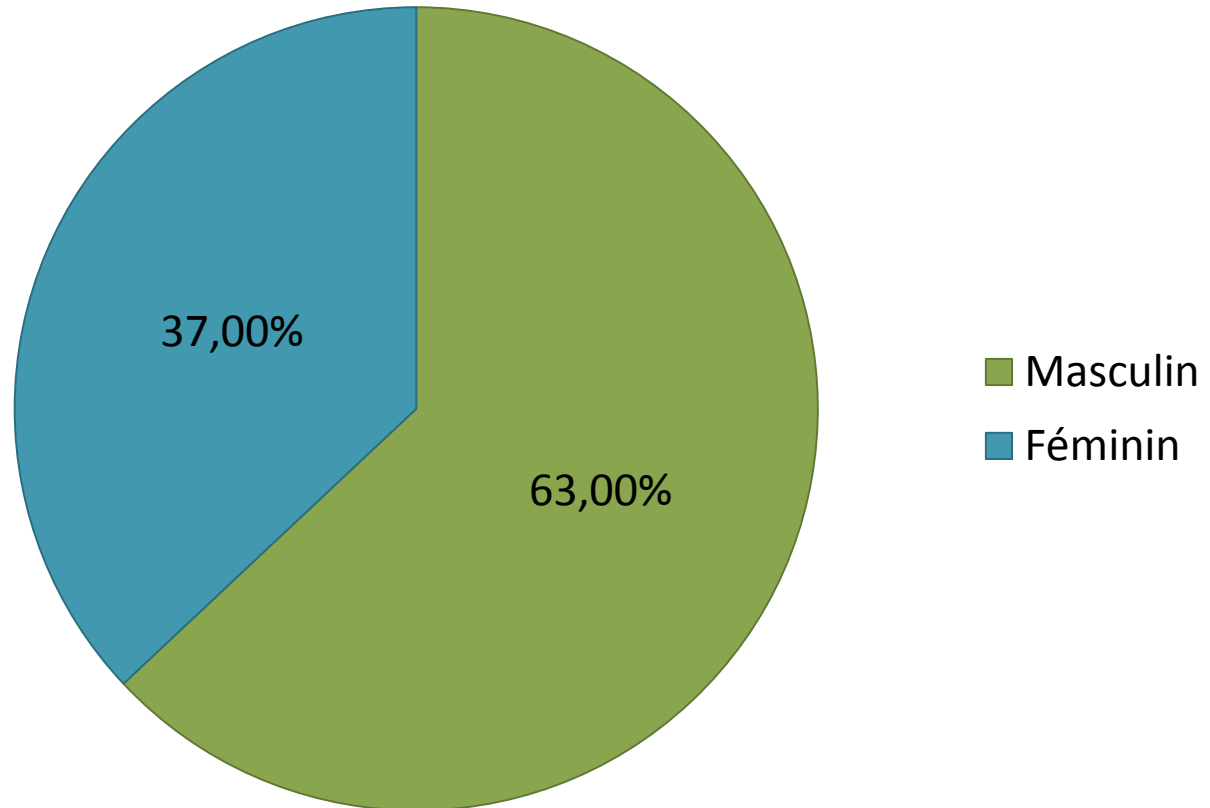
On distingue par ailleurs :

- 63% d'hommes
- 37% de femmes

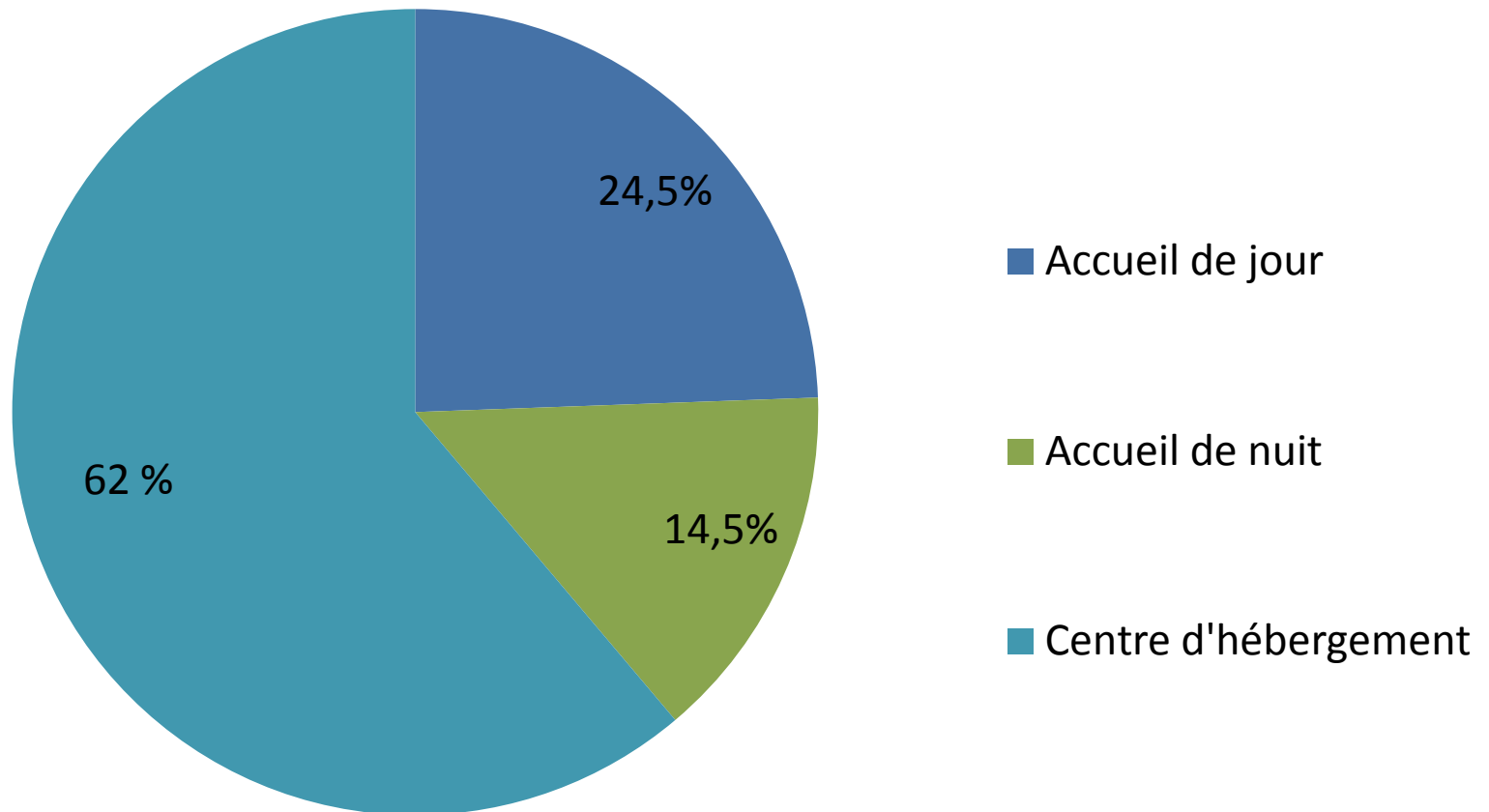
Répartition par situation familiale



Répartition par sexe



Répartition par type de structure



Des hommes plus jeunes

Parmi les 327 hommes constituant notre échantillon :

- **3% ont moins de 18 ans**
- **23% ont entre 18 et 25 ans**
- 26% entre 26 et 35 ans
- 24% entre 36 et 45 ans
- 11,5% entre 46 et 55 ans
- 12,5% ont plus de 55 ans

Parmi les 192 femmes constituant notre échantillon :

- **2 % ont moins de 18 ans**
- **17 % ont entre 18 et 25 ans**
- 29 % entre 26 et 35 ans
- 21% entre 36 et 45 ans
- 20,5% entre 46 et 55 ans
- 10,5 % ont plus de 55 ans

=> 23% des hommes ont entre 18 et 25 ans contre 17% des femmes

=> 20,5% des femmes ont entre 46 et 55 ans contre 11,5% des hommes

Des femmes en majorité en centre d'hébergement

Parmi les femmes constituant notre échantillon :

- 84% sont en centre d'hébergement
- 11,5% en accueil de jour
- 4,5% seulement en accueil de nuit

Tandis que parmi les hommes :

- 48% sont en centre d'hébergement
- 33% en accueil de jour
- 19% en accueil de nuit

Une différence de lieu selon la situation familiale

- **72% des personnes interrogées sont des personnes isolées. Parmi cet échantillon :**
 - 57% sont en centre d'hébergement
 - 26% en accueil de jour
 - 17% en accueil de nuit
- **20 % des personnes interrogées sont des familles. Parmi cet échantillon :**
 - 73,5 % sont en centre d'hébergement
 - 19% en accueil de jour
 - 7,5 % en accueil de nuit

Couverture médicale et suivi social

- **Près de 40% des personnes interrogées n'ont pas de couverture médicale**
- Parmi les personnes déclarant avoir une couverture médicale (55,4% de notre échantillon) :
 - **60% bénéficient de la CMU**
 - **22% bénéficient de l'AME**
- **26,3% des personnes n'ont pas de couverture médicale et ne bénéficient d'aucun suivi social.**
- **52% des personnes interrogées bénéficient d'un suivi social, parmi ces dernières :**
 - 65% sont en centre d'hébergement
 - 19% en accueil de nuit
 - 16% en accueil de jour

Suivi social et démarches entamées par rapport à l'hébergement et au logement

- 32% des personnes interrogées bénéficient d'un suivi social et n'ont cependant pas entamé de démarches par rapport à l'hébergement et au logement
- **28,5% ne bénéficient pas d'un suivi social et n'ont pas entamé de démarches par rapport à l'hébergement et au logement**
- 44,5% ne savent pas qu'elles peuvent constituer un dossier de recours DAHO/DALO et 35% souhaiteraient pouvoir le faire

Les recours DAHO/DALO

Il est important de souligner que tous nos interlocuteurs ont été sensibles au principe de la non remise à la rue des personnes accueillies dans le cadre du plan hivernal.

Toutefois, nous constatons que la procédure de recours administratif DAHO/DALO est trop longue à mettre en œuvre (3 à 6 mois) dans les centres d'accueil d'urgence. Les travailleurs sociaux qui interviennent dans les dispositifs de mise à l'abri ont très peu de temps pour engager ce type de recours avec des personnes rarement disponibles dans des situations d'urgence et ayant d'autres besoins immédiats. Ainsi, le suivi de la procédure ne leur apparaît guère viable dans ces conditions.